

Annexe 8 : Procédure obligatoire relative au contrôle visuel d'isothermie d'un engin autre qu'un conteneur de moins de 2 m³

REALISATION DU CONTROLE VISUEL

L'engin, en bon état d'entretien, et le cas échéant, équipé de son dispositif de production de froid en état de fonctionnement, est amené propre, sec et vide de tout chargement sur le lieu du test. Le contrôle visuel d'isothermie doit être réalisé au début du test.

Le contrôle visuel d'isothermie consiste à vérifier un à un tous les points de la liste de contrôle figurant dans le rapport figurant à la suite. Toutes les lignes doivent être renseignées, que l'équipement soit conforme, non-conforme ou ne concerne pas cet engin. Toutes les données de la caisse et du groupe figurant sur leurs plaques respectives sont relevées et comparées aux données initiales de l'engin, figurant sur ses papiers. Les données indiquées sur l'engin prévalent sur toute autre donnée.

Si une non-conformité majeure est mise en évidence lors du contrôle visuel, le test ne peut se poursuivre. Dans ce cas, le centre de tests réalise à des fins de contrôle ultérieur des photographies représentatives des défauts majeurs constatés. Les photographies sont archivées dans le dossier de test et le Cemafroid peut demander à tout moment la copie de ces justificatifs.

Le centre de tests déclare dans Datafrig le contrôle visuel non conforme pour l'engin considéré et informe le demandeur d'attestation de la nécessité de réaliser les réparations et de joindre le justificatif des opérations réalisées lors de la prochaine demande de test.

L'engin doit être impérativement réparé avant de repasser un nouveau test. Ce nouveau test débute par nouveau contrôle visuel d'isothermie.

CONCLUSION DU CONTROLE VISUEL

L'engin sera considéré comme non conforme s'il présente au moins une non-conformité majeure notamment :

- Revêtement de paroi, pavillon ou plancher perforé ou arraché,
- Joint de porte manquant ou arraché,
- Défaut d'étanchéité contrôlée conformément à l'ATP.

REDACTION DU RAPPORT DE CONTROLE VISUEL

Le rapport du contrôle visuel correspond dans sa présentation et son contenu, au modèle figurant dans ce mode opératoire. Toutes les rubriques sont correctement renseignées, notamment celles qui concernent l'état de la caisse.

Le résultat du contrôle visuel est transmis à l'organisme délégataire, via DATAFRIG lors de la saisie des résultats.

Le centre de tests notifie les résultats de ce contrôle au propriétaire de l'engin.

SIGNATURE DU RAPPORT ET COMMUNICATION AU CLIENT

Le rapport de contrôle visuel doit être signé par le propriétaire ou l'utilisateur de l'engin ou son mandataire. En cas d'impossibilité ledit rapport doit être transmis au client et une preuve de la transmission conservée par le centre de tests.

RAPPORT DE CONTROLE VISUEL D'ISOTHERMIE D'UN ENGIN DE TRANSPORT SOUS TEMPERATURE DIRIGEE (AUTRE QU'UN CONTENEUR DE MOINS DE 2 M³)

Le rapport type à utiliser figure page suivante.

**RAPPORT DE TEST EN VUE D'UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ATTESTATION
CONTROLE VISUEL D'ISOTHERMIE**

Page 1 / 2

Nom du centre :	Opérateur :
	Date :
N° de centre :	N° Dossier :

ENGIN TESTE

(voir carte grise et attestation technique)

Propriétaire				
N° immatriculation :		Marque :		
Genre :		Date fin de validité de l'attestation :		
Classification ATP origine		Classification ATP visée		
Caisse (à relever sur l'engin et à défaut par tout autre moyen disponible)°	Groupe (pour les intitulés, utiliser les intitulés standards de Datafrig)			
Marque :		Marque :		
Type :		Modèle :		
N° rapport essai réf. :		N° rapport essai réf. :		
N° de série :		N° de série :		
Date de fabrication :		Date mise en service :		
Coefficient K origine :		Fluide frigorigène :	Qté :	
Nb de compartiments :		Puissance nominale :	- 20 °C	- 10 °C
			0 °C	

Spécificités de l'engin

(à relever sur l'engin et à défaut par tout autre moyen disponible - pour les intitulés, utiliser les intitulés standards de Datafrig)

Cloison	Fixe ou mobile	Nature			Emplacement
Évaporateur / Plaques ou tubes eutectiques	Type	Puissances individuelles			Emplacement
		- 20 °C	- 10 °C	0 °C	
Ouvertures	Type				Emplacement
Accessoires	Type	Nombre			Emplacement



**RAPPORT DE TEST EN VUE D'UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ATTESTATION
CONTROLE VISUEL D'ISOTHERMIE Page 2/2**

N° Dossier :							
État de la caisse (Tout élément jugé non satisfaisant devra faire l'objet d'une justification)	Conforme	Non conforme	Non applicable	État de la caisse	Conforme	Non conforme	Non applicable
PORTE AR (1, 2, 3)				PLANCHER			
JOINT				REVETEMENT INTERIEUR			
PANNEAU INTERIEUR				PLATELAGE ALU AR			
PANNEAU EXTERIEUR				SEUIL			
MECANISME				REVETEMENT SOUS PLANCHER			
				PAVILLON			
HAYON/AUVENT AR				PANNEAU INTERIEUR			
JOINT				PANNEAU SUPERIEUR			
PANNEAU INTERIEUR							
PANNEAU EXTERIEUR				FACE AV			
MECANISME				ETANCHEITE			
				PANNEAU INTERIEUR			
				PANNEAU EXTERIEUR			
RIDEAU AR							
ETANCHEITE				MOULURE EXTERIEURE			
PANNEAU INTERIEUR				SUPERIEURE DROITE			
PANNEAU EXTERIEUR				SUPERIEURE GAUCHE			
MECANISME				INFERIEURE DROITE			
				INFERIEURE GAUCHE			
PORTE LATERALE				CLOISON INTERIEURE			
JOINT				ETANCHEITE			
PANNEAU INTERIEUR				PANNEAU			
PANNEAU EXTERIEUR				MECANISME			
MECANISME							
				EQUIPEMENTS			
				RAILS ARRIMAGE			
PAROI LAT. GAUCHE				PORTE VIANDE			
ETANCHEITE				PLINTHE LISSE G. FIXATION			
PANNEAU INTERIEUR				PLINTHE LISSE D. FIXATION			
PANNEAU EXTERIEUR				GAINES VENTILATION			
				ECLAIRAGES			
				SIPHONS			
PAROI LAT. DROITE				ETAGERES + SUPPORTS			
ETANCHEITE				EVAPORATEUR			
PANNEAU INTERIEUR				PASSAGES DE ROUES			
PANNEAU EXTERIEUR				EQUIPEMENT ANTI DEPERDITION			
CADRE ARRIERE							
• CONFORME	<input type="checkbox"/>			• NON CONFORME	<input type="checkbox"/>		
Signature de l'opérateur :				Signature du responsable :			
Commentaires :							

Un exemplaire doit être conservé par le centre de tests et un exemplaire doit être remis au propriétaire de l'engin.

